RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00405
Numéro SIREN : 440 296 689
Nom ou dénomination : FLEXICO

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt 1193

FLEXICO
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 1, route de Méru – 60119 Hénonville
RCS Beauvais 440 296 689
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-huit février,

S2F FLEXICO, société par actions simplifiée ayant son siège social situé au 1, route de Méru à Hénonville (60119), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 526 920 160, dûment représentée par Madame Isabelle MOULIN, en sa qualité de Président,

unique propriétaire de l'intégralité des 100.000 parts sociales, numérotées 1 à 100.000, composant le capital de la Société (l' « **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre-avis qui lui a été adressée,
- le rapport du gérant,
- l'arrêté municipal de la commune d'Hénonville n°2022/10/21/01 du 21 octobre 2022 relatif à la dénomination des voies et places publiques (l'« **Arrêté** »),
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le projet de statuts mis à jour.

après avoir pris acte que la société RSM Paris, Commissaire aux comptes titulaire, sera informée des présentes décisions,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport établi par le Gérant,
- Constatation de la modification de la dénomination de l'adresse du siège social de la Société,
- Ajustement corrélatif des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION
(Constatation de la modification de la dénomination de l'adresse du siège social de la Société)

L'Associé Unique,

connaissance prise (i) du rapport du Gérant et (ii) de l'Arrêté,

prend acte que par délibération du conseil municipal d'Hénonville (60119) en date du 20 septembre 2022, la « rue [/ route] de Méru » située à Hénonville (60119), dans laquelle est situé le siège de notre Société, a été renommée « rue Etienne Moulin », et ce avec effet au 21 octobre 2022, date de l'Arrêté,

constate, en conséquence, que l'adresse du siège social de la Société, dont la localisation reste inchangée, est désormais « 1, rue Etienne Moulin, 60119 Hénonville ».

DEUXIEME DECISION

(Ajustement corrélatif des statuts de la Société)

L'Associé Unique,

connaissance prise du rapport du Gérant,

décide, en conséquence de la décision qui précède, d'ajuster l'article 5 « *Siège social* » des statuts de la Société afin qu'y figure la nouvelle dénomination de l'adresse du siège social et donc de remplacer l'adresse « *1, route de Méru – 60119 Hénonville* » par « *1, rue Etienne Moulin – 60119 Hénonville* ».

TROISIEME DECISION

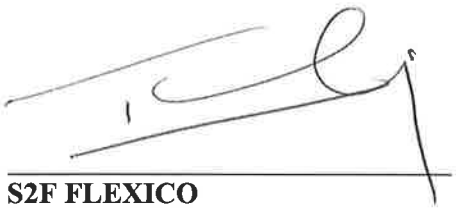
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



S2F FLEXICO
Par : Madame Isabelle MOULIN